

<p>Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE</p> 	<p>COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2022 à 18H30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 25 mars 2022 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire</p>
<p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En exercice : 29 ▪ Présents : 19 ▪ Représentés : 9 	<p>En présence de : Mme Weber, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even-Postal, M. Ziegler, Mme Harter, M. Hoël, Mme Huot, M. Bier, Mme Guerab, Mme Jonveaux-Pecourt, Mme Wittmann, M. Ettinger, M. Lorenzi, M. Thomas, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Laurent</p>
	<p>Ont donné procuration : M. Froehlicher à Mme Even-Postal, M. Ackermann à Mme Harter, M. Berardi à M. Hoël, M. Meftah à Mme Weber, Mme Potier à Mme Nalepa, M. Siat à M. Postal, M. Czaplà-Stoehr à Mme Huot, Mme Menzin à M. Bier, Mme Wenk à M. Perniceni</p> <p>Excusée : Mme Belesgaa</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Even-Postal</p>

ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. Remplacement d'un membre au sein de la commission des affaires sociales et sanitaires
4. Approbation du compte de gestion 2021 présenté par Madame la Trésorière Principale
5. Désignation du Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2021 du Budget de la Ville
6. Adoption du compte administratif 2021 du Budget de la Ville
7. Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget de la Ville
8. Fiscalité locale 2022 - Vote des taux d'imposition
9. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
10. Vote du Budget Primitif 2022 de la Ville
11. Subvention de fonctionnement 2022 à diverses associations
12. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire
13. Régularisation foncière – trottoir rue de la Meulerie
14. Acquisition d'un terrain rue de la Meulerie
15. Convention tripartite d'occupation entre les sociétés IMMOBILIERE INEO SNC, SEBL GRAND EST et la Ville de Terville pour la création d'un accès à la voie publique par la rue Didier Pironi
16. Antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence – Participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2022 et signature de la Convention financière
17. Carte scolaire pour la rentrée 2022
18. Création d'un poste dans le cadre du dispositif : parcours emploi compétences (PEC)
19. Désignation d'un représentant de la Ville à la Commission Communale pour l'Accessibilité
20. Avenant n°1 au protocole relatif à l'organisation du temps de travail au sein des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o **DESIGNE** comme secrétaire de séance Madame Even-Postal, conseillère municipale.
- 1- **PREND ACTE** des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal.
- 2- **PREND ACTE** de l'installation d'un nouveau conseiller municipal.
- 3- **PROCEDE** au remplacement d'un membre au sein de la Commission des Affaires sociales et sanitaires de la manière suivante :
 - Monsieur Jean-Marie THOMAS remplace Madame Marjorie STIN.
- 4- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 présenté par Madame la Trésorière Principale de Thionville et Trois Frontières.
- 5- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul BOULAY, président de séance pour le point relatif à l'approbation du compte administratif 2021 de la Ville.
- 6- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget de la Ville, lequel fait apparaître les résultats suivants :

Exécution budgétaire	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes (titres émis)	9 310 570,97 €	9 086 684,12 €	18 397 255,09 €
-Dépenses (mandats émis)	9 233 002,24 €	7 416 936,93 €	16 649 939,17 €
= Résultat de l'exercice 2021	77 568,73 €	1 669 747,19 €	1 747 315,92 €
+ Résultat reporté 2020	- 1 006 953,23 €	616 063,68 €	- 390 889,55 €
= Résultat cumulé	- 929 384,50 €	2 285 810,87 €	1 356 426,37 €
+ Solde des restes à réaliser d'inv	- 234 330,00 €		- 234 330,00 €
= Résultat de clôture	- 1 163 714,50 €	2 285 810,87 €	1 122 096,37 €

- 7- **AFFECTE** la somme de 1 163 714,50 € au compte R1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement 2022 ;
REPORTE la somme de 929 384,50 € au compte D 001 « solde d'exécution (négatif) de la section d'investissement reporté » à la section d'investissement 2022 ;
REPORTE la somme de 1 122 096,37 € au compte R 002 « excédent de fonctionnement reporté » à la section de fonctionnement 2022.

- 8- **FIXE** les taux d'imposition directe communale pour 2022 comme suit :
 - 38,97% % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;
 - 96,03 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

- 9- **DECIDE** de la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement comme suit :

Intitulé	Opération	Statut	Montant de l'AP A=(B+C+D)	CP antérieurs (B)	CP 2022 (C)	CP 2023 (D)
2019-1 restructuration parc urbain central (MO+travaux)	10019	CP modifié	1 719 349 €	999 349 €	720 000 €	
2020-1 Nouveau Groupe Scolaire (hors terrain)	10020	CP modifié	3 840 000 €	320 000 €	2 000 000 €	1 520 000 €
2022-1 Extension Ecole Moulin	10021	création	100 000 €		80 000 €	20 000 €
TOTAL			5 659 349 €	1 319 349 €	2 800 000 €	1 540 000 €

10- APPROUVE le Budget Primitif 2022 de la Ville comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 920 381,00 €	8 384 504,63 €
Opérations d'ordre (dont virement à l'inv)	2 601 497,00 €	15 277,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 122 096,37 €
Total section de fonctionnement	9 521 878,00 €	9 521 878,00 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 312 494,50 €	3 889 989,00 €
Opérations d'ordre (dont virement du fonctionnement)	230 986,00 €	2 817 206,00 €
Restes à Réaliser N-1	1 071 806,00 €	837 476,00 €
001 Solde d'exécution d'inv reporté	929 384,50 €	
Total section d'investissement	7 544 671,00 €	7 544 671,00 €
TOTAL DU BUDGET	17 066 549,00 €	17 066 549,00 €

DECIDE de créer l'opération d'équipement n°10021 intitulée extension Ecole Moulin.

11- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

Association	Type de subvention	Subvention proposée
Association Tervilloise du Nouvel Age (ATNA)	Fonctionnement	3 000,00 €
Association Tervilloise de l'Enfance et de la Jeunesse (ATEJ)	Fonctionnement	380 000,00 €
	Mise à disposition de personnel	87 400,00 €
Association Tervilloise "L'Atelier Banal"	Fonctionnement	900,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Fonctionnement	1 200,00 €
	Secteur Jeunes Sapeurs-pompiers	500,00 €
Ça Marche à Terville	Fonctionnement	300,00 €
Siam Boxing Terville	Fonctionnement	3 000,00 €

DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2022.

12- ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'action en justice introduite à l'encontre du groupe Local Anticor Moselle pour diffamation ;

AUTORISE le financement par le budget de la ville des frais devant être engagés pour mener les actions nécessaires à la défense de M. le Maire et de la commune ;

AUTORISE l'Adjoint aux finances à signer tout document et toutes les pièces utiles ;

IMPUTE les dépenses suivant leur nature aux articles 6226 ou 6227.

13- DECIDE ET AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 8 n° 247/28 pour un euro symbolique auprès de Mademoiselle Clémence CAUSSAINT et Monsieur Thomas PETRY ;

AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de la présente délibération ;

CHARGE Maître Mickaël JACOB, notaire à Metz, de rédiger l'acte nécessaire à cette acquisition ;

DECIDE de la prise en charge des frais d'acte par le budget communal.

IMPUTE la dépense correspondante à l'article 2112.

14- DECIDE ET AUTORISE l'acquisition d'une parcelle d'une contenance de 329 m² issue de la parcelle mère située 12 rue de la Meulerie et cadastrée en section 8 n° 190/28, auprès de Mademoiselle Clémence CAUSSAINT et Monsieur Thomas PETRY, pour un montant de 13 160 € outre les frais de notaire et d'arpentage ;

AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de la présente délibération ;

CHARGE Maître Mickaël JACOB, notaire à Metz, de rédiger l'acte nécessaire à cette acquisition ;

IMPUTE les dépenses correspondantes à l'article 2111.

- 15- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la création d'un accès à la voie publique par la rue Didier Pironi ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de l'urbanisme, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire ainsi que de prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.
- 16- **CONFIRME** la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence ;
ALLOUE à l'association Apsis-Emergence une subvention de fonctionnement 2022 d'un montant de 10 000 € ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2022 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention liant les parties, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an ;
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.
- 17- **PREND ACTE** de l'attribution d'un 13^{ème} poste élémentaire à l'école « Marcel Pagnol » pour la rentrée 2022-2023.
- 18- **APPROUVE** la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences selon les modalités suivantes :
Poste visé et service d'affectation : agent de gestion administratif,
Principales missions : assurer l'accueil des administrés, aider à la gestion du secrétariat et des moyens matériels du service, assurer la gestion des bons de commande et des factures, gérer les absences des personnels,
Durée du contrat : 12 mois,
Durée hebdomadaire de travail : 20 heures,
Rémunération : SMIC ;
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer la convention avec le prescripteur (Etat) et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.
AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et la mise en place du parcours de formation ;
DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 011 (formations), 012 (salaires chargés) et 013 (aide de l'Etat) du budget de fonctionnement 2022 et suivant.
- 19- **DECIDE** d'élire Monsieur Jean-Marie THOMAS, en tant que représentant de la Ville à la Commission Communale pour l'Accessibilité.
- 20- **APPROUVE** l'avenant au protocole relatif à l'organisation du temps de travail des agents de la police municipale (pluri-communale).

Affiché le 1^{er} avril 2022.

Le Maire,



Olivier Postal